

PREFECTURE DU NORD

PREFECTURE DU NORD
05 FEV. 2019
D.C.P.I. - B.I.C.P.I.

Commune d' HASNON

REÇU LE
18 JAN. 2019
SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

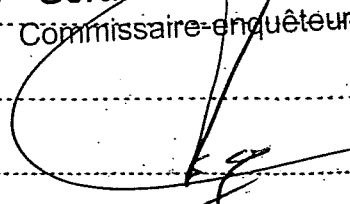
REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Code de l'environnement annexé à l'ordonnance n° 2000-914 du 18 septembre 2000

relatif à la demande présentée par la SAS MALAQUIN
en vue de l'instauration de servitudes d'utilité
publique dans une bande de 200 mètres
autour de la zone exploitée au lieu-dit
Le Grand Marais de la Bruyère à
SAINT-AMAND-LES-EAUX

Gérard BOUVIER
Commissaire-enquêteur





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD

REÇU LE
18 JAN. 2019
SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Enquête publique relative à : demande présentée par la SAS Talaguin
en vue de l'installation de services d'utilité publique dans
une bande de 200 mètres autour de la zone exploitée au
lieu-dit "le grand Haras de la Guyère" à St Amant y laury.

En exécution de l'arrêté du 26/10/2018 de Monsieur le préfet du Nord, je soussigné,

M^r Gérard BOUVIER ai ouvert ce jour, le présent registre côté et paraphé,
contenant huit feuillets, pour recevoir pendant une durée de 4 semaine(s),

soit du 19 novembre 2018 au 19 décembre 2018,

le 19 novembre 2018 de 14 H 00 à 17 H 00,

le 19 décembre 2018 de 9 H 00 à 12 H 00,

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

le _____ de _____ H _____ à _____ H _____,

les observations du public.

A Haslem, le 19/11/2018

Gérard BOUVIER
Commissaire-enquêteur

Première journée

le 19/11/2018 de 14 H 00 à 17 H 00,

Observations de M début de permanence à 14h00 pas de camion

reçu au début de l'enquête

le 19/11/2018 à 17h00 fin de la permanence

aucune visite aucun camion reçu ni reçu durant

la permanence

le 19 décembre 2018 à 9^h00 début de la permanence
du commissaire enquêteur. Aucune observation portée
au registre de la suite depuis le 19 novembre 2018.
Aucun courrier reçu ou adressé au CE depuis cette
date.

le 19 décembre 2018 à 12^h00 fin de la permanence
du commissaire enquêteur. Aucune visite durant cette
permanence et aucune inscription portée au registre

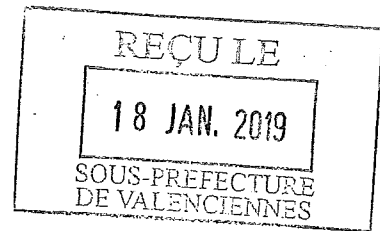
le 19 décembre 2018, le commissaire enquêteur
clôt le registre.

Clément Bouvier



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DU NORD



le 20 décembre 2018 de _____ H _____ à _____ H _____,

Le délai d'enquête étant expiré.

Je soussigné M Gerard BOUVIER commissaire enquêteur déclare clos le présent registre qui a été mis à la disposition du public, pendant une durée de 31 jour(s) consécutifs,

soit du 19 novembre 2018 au 19 décembre 2018,

de _____ H _____ à _____ H _____,

et de _____ H _____ à _____ H _____.

Les observations ont été consignées au registre par 0 personnes (pages n° _____ à _____).

En outre, j'ai reçu 0 lettres ou notes écrites qui sont annexées au présent registre.

1 Lettre ou note du _____

M _____

2 Lettre ou note du _____

M _____

3 Lettre ou note du _____

M _____

Gerard BOUVIER
de ce _____

REÇU LE
18 JAN. 2019
SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

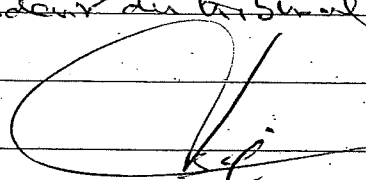
PREFECTURE DU NORD

Le présent registre ainsi que les 0 pièces qui y sont annexées et le dossier d'enquête sont adressés par mes soins le 18 janvier 2019 à
M^r Préfet du Nord (domicile N° de S/Pref de Valenciennes)

(voir mention de clôture en page 12)

Conclusions de l'enquêteur

clifurent un document remis à M^r le Préfet du Nord
avec copie à M^r le Président du Tribunal administratif
le 18 janvier 2019


G. Bouvier